



CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical de non contre-indication
à l'encadrement et /ou à la pratique du ball-trap et tir sportif**

Je soussigné(e), Docteur Dr EMMANUELIDIS HERMES

certifie avoir examiné ce jour conformément à l'article A.231-1 §5 du code sport :

☒

Monsieur

☐

Madame

Nom : CAZABAN

Prénom : JEAN YVES

Né(e) le : 25 / 04 / 1957

Et atteste n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant à l'encadrement et/ou à la pratique du ball-trap et tir sportif en et hors compétition.

Et que son état de santé physique et psychique n'est pas incompatible avec la détention des armes et munitions.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date : 15 / 12 / 2023

Cachet du médecin

Signature du médecin

Dr Emmanuelidis Hermès
Médecine Générale
RPPS: 10100983072
ADEL: 85 1 00 223 0